



L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE ALÉAN
NOUS VERROUS PROSPÉRER LES FILS DU ST. LAURENT
(G. SMITH)



LABELLE

Abonnement : Can. \$1.00
Etats-Unis 1.50
Strictement payable d'avance.

DIRECTEUR :
JULES-ÉDOUARD PRÉVOST
SAINT-JÉROME (Terrebonne) P. Q.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION
ANDRÉ MAGNANT

Annonces : 1/2 c. la ligne agate, par insertion.
Annonces légales : 10 c. la ligne agate, 1ère
insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes

Camouflage politique

La session du Parlement fédéral s'est terminée comme elle a commencé : dans l'incohérence et l'autocratie d'un cabinet qui a commis tous les méfaits au nom de la guerre.

A part le suffrage féminin et l'avance de l'heure, toutes les lois et les décisions du gouvernement, aveuglément suivi par la tourbe soumise des "unionistes", ont été une suite de criantes injustices et d'actes imprévoyants aussi nuisibles aux Alliés qu'au Canada.

Le ministre Borden verse de plus en plus dans l'absolutisme. Il nous gouverne avec des décrets de l'exécutif qui sont comme autant d'ukases.

Dès les premiers jours de la session, le premier ministre a mis devant la Chambre une trentaine d'"ordres en conseil", ce qui induisit le chef de l'opposition à lui demander s'il n'y avait pas un décret ministériel abolissant le Parlement.

C'est par des décrets ministériels que le gouvernement a décidé les graves changements à la loi du service militaire obligatoire, qu'il a imposé le principe de la loi martiale à tout le pays après les émeutes de Québec, qu'il a imposé à la presse le bâillon de la censure la plus sévère qui existe dans tous les pays en guerre, etc.

Le gouvernement ne s'en est pas tenu aux "ordres en conseil".

L'année dernière, par sa loi du service militaire, le gouvernement Borden s'est arrogé le droit de faire des règlements qui ont la même force et le même effet que la loi elle-même, et Dieu sait s'il use et abuse de ce pouvoir dangereux.

Il use et abuse avec non moins de désinvolture du droit qu'il s'est fait octroyer de tout faire et de tout défaire sous le couvert de "mesures de guerre".

Il est allé si loin que ses partisans même ont quelquefois hésité à le suivre et qu'il a dû rebrousser chemin. Par exemple, en abandonnant le projet de loi No 16 par lequel il voulait tout simplement se donner le droit de prohiber l'importation et l'exportation de tout ce qu'il aurait voulu, pendant la durée de la guerre et trois ans après la guerre. Rien que cela !

Le gouvernement, craignant des défections nombreuses dans les rangs de ses partisans, a dû aussi renoncer à l'idée de donner carte blanche au ministre des chemins de fer qui aurait reçu l'autorisation de dépenser une somme illimitée durant la guerre et un an après la guerre, pour acheter du matériel de chemin de fer.

Voyez-vous danser les millions dans cette marge sans limite ? L'honorable Dr Reid en était d'avance tout radieux.

De même, le gouvernement a lâché un autre projet de loi favorisant le ministre des chemins de fer et l'autorisait à manipuler les fonds des chemins de fer de l'Etat, sans le contrôle annuel du Parlement.

C'est ainsi, toujours, que le ministre a retiré sa résolution dont le but était d'étouffer la voix des représentants du peuple au Parlement, en accordant au président de la Chambre le droit autocratique de couper et retrancher des discours de députés ce que ne lui aurait pas convenu.

L'opposition libérale a sa large part de mérite dans ces prudentes retraites et le gouvernement a reculé, inspiré par la crainte de voir un trop grand nombre de ministériels se joindre aux protestations de la gauche.

Hélas ! l'opposition libérale n'a pu empêcher toutes les mauvaises actions du gouvernement.

C'est au nom de la guerre que le cabinet a commis les plus grandes injustices, arrachant aux "unionistes" un appui qui lui aurait fait défaut s'il n'avait converti ses actes anticonstitutionnels et antibritanniques en acte anticonstitutionnel et antibritannique. C'est au cri de : "il faut gagner la guerre", que le gouvernement a consommé les méfaits les plus révoltants, foulé aux pieds les principes britanniques et déchiré la constitution canadienne.

C'est au nom de la guerre qu'on a mis au monde, l'année dernière, la loi scélérate des élections en temps de guerre. C'est encore au nom de la guerre que les "wind-waristes" ont refusé d'abroger cette loi cette année.

C'est au nom de la guerre que le gouvernement Borden a acheté le Canadien-Nord, l'année dernière. C'est toujours en se couvrant de ce paravent qu'il a voté de nouveaux millions à Mackenzie et Mann, cette année.

C'est au nom de la guerre que le premier ministre et ses collègues ont péremptoirement refusé de se rendre à la requête de 5,000 délégués, venant de toutes les parties du pays et demandant d'adoucir les rigueurs de la conscription en faveur des fermiers, dans le but de protéger la production agricole si gravement compromise et si nécessaire aux Alliés aussi bien qu'aux Canadiens.

C'est au nom de la guerre que le premier ministre Borden s'est fait donner par la

Chambre le pouvoir de décider en dernier ressort dans la distribution des titres accordés par le roi ; allant ainsi à l'encontre d'"un ordre en conseil" adopté par le cabinet lui-même en février 1918.

C'est au nom de la guerre que le gouvernement, appuyé d'une manière servile par tous les "unionistes" moins deux, a volé l'élection du Yukon, et qu'il a refusé une enquête sur le vote scandaleux des soldats.

C'est le cas de s'écrier : O guerre, que de crimes on commet en ton nom !

Après s'être donné tous les droits, le gouvernement ne laisse au peuple que des devoirs.

C'est du czarisme, ou plutôt, du kaiserisme.

Nous tremblons quand nous pensons que le chef du cabinet unioniste s'en va à Londres prendre part aux délibérations d'une conférence de guerre où, une fois de plus, il sera tenté de vendre nos droits nationaux pour un plat de lentilles impériales.

Ce qui est loin de nous rassurer c'est qu'il est accompagné de son mauvais génie, l'honorable Meighen, qui a posé comme principe et s'est donné comme programme de sacrifier jusqu'au dernier homme du Canada et jusqu'à notre dernier sou pour la guerre.

Nous voulons certes que la Canada fasse sa part, et l'a faite généreusement ; mais nous regrettons d'être gouvernés par des Canadiens de nom, qui sont en réalité des impérialistes et qui, dans la crainte de perdre la guerre, perdent la tête et oublient le Canada.

Au cours de la session qui vient de se terminer, nous avons esquissé à grands traits la physionomie de quelques-uns des députés les plus en évidence de l'opposition libérale ; sous peu il nous prendra peut-être fantaisie de braquer notre cinématographe sur le parti ministériel unioniste et de le conserverateur y impérialiste et jingoïste.

Cette appellation peut rivaliser avec l'*Heautontimoroumenos* comme longueur, mais désigne une chose qui lui est bien inférieure sous le rapport de la valeur intellectuelle et morale. A ces deux points de vue, le parti dirigé par M. Borden ne vaut même pas les ponts dont M. D.-A. Laforce a entretenu la Chambre dans son discours sur le budget.

Le parti unioniste est une mosaïque politique où les nuances les plus disparates jurent d'être juxtaposées, où les idées les plus contraires, jointes par le hasard des intérêts individuels, tendent sans cesse vers un divorce qui devient de jour en jour plus difficile.

Le cabinet Borden de l'heure présente est un monument d'incohérence qui étale de nombreuses et larges lézardes mal plâtrées par des intérêts momentanés.

Ce mauvais gouvernement est au nombre des malheurs que nous vult la guerre, et il ne disparaîtra qu'avec elle.

C'est une raison de plus, et non la moindre, d'aspirer à la paix.

Meli-Melo

Les profits des meuniers

Un rapport du ministre du travail révèle de gros profits de guerre faits par des compagnies de minoteries canadiennes.

Ces profits ont été payés de différentes manières. En certains cas comme la Ogilvie Flour Mills Co. les dividendes déjà substantiels ont été augmentés. Les dividendes du stock commun de cette compagnie jusqu'à 1918 étaient de 8%. En 1916, ils ont été portés à 12% et en 1917 à 25%.

Le surplus des profits de la St. Lawrence Flour Mills Co. ajoute le rapport, a changé une dette de \$62,000 en 1913 en un crédit de \$138,000 en 1917. Les autres compagnies ont aussi enregistré des surplus semblables depuis le début de la guerre.

Bannières et drapeaux

Nous lisons dans la Presse : L'insigne du Sacré-Cœur est-il à sa place sur un drapeau national ? Voici, à ce sujet, l'opinion du cardinal Billot, résidant à Rome, telle que nous la trouvons exprimée dans une lettre de cet éminent Jésuite à un journal de Paris : "L'idée d'un drapeau national portant l'image du Sacré-Cœur ne me semble pas même une idée acceptable en soi, pour la bonne raison que le drapeau national n'est pas seulement un drapeau de paix, mais qu'il est aussi un drapeau de guerre. Et pourquoi les Allemands, par exemple, ne se croiraient-ils pas en droit de mettre sur leur drapeau ce que nous mettons sur le nôtre ? Et voilà ce cœur adorable, où tous les hommes doivent s'unir dans l'étroite d'une commune charité, conduisant les Français à l'évergissement des Allemands, et les Allemands à l'évergissement des Français ; est-ce convenable !"

Donc, d'après ce prince de l'Eglise, il importe de ne pas confondre les bannières de la Religion avec les drapeaux de la Patrie. Chaque chose à sa place, avec le symbole qui lui revient !

Ceux qui émergent au budget de l'Etat

Un compilateur de statistiques vient de faire le dénombrement des fonctionnaires de l'Etat et des membres du gouvernement qui demeurent à Ottawa. D'après ces statistiques les personnes établies à Ottawa qui sont rétribuées par l'Etat sont au nombre d'environ 13,000. Le chiffre des fonctionnaires civils a été augmenté de 1,000 durant la dernière année. Il y a environ 4,000 femmes dans le fonctionnarisme, ici. Les personnes qui reçoivent un traitement ou des gages de l'Etat comprennent les personnalités les plus éminentes à commencer par Son Excellence le gouverneur-général, le premier ministre, le chef de l'opposition et le juge en chef de la cour suprême du Canada.

C'est le ministère de la milice et de la défense qui emploie le plus grand nombre de fonctionnaires, soit 2,458 hommes et 922 femmes.

La classe de 19 ans

Un grand nombre de jeunes gens de 19 ans, visés par la proclamation du 9 mai courant, ont fait leur devoir et ont envoyé au régiment, M. Godin, à Montréal, leur nom, la date de leur naissance et leur lieu de résidence.

Ces jeunes conscrits ne seront pas appelés en service actif avant le 1er juillet et peut-être aussi plus tard. Quand ils seront appelés à s'enrôler, ils pourront demander leur exemption pour divers motifs qui seront alors indiqués.

Les vétérans de la guerre ne sont pas tendres pour cette association du Y.M.C.A. et, dans une assemblée générale, ils ont déclaré que ce n'était pas autre chose qu'une entreprise commerciale déguisée en œuvre philanthropique par l'addition d'une forte dose d'hypocrisie. Venant de soldats de retour du front, cette déclaration a toute la saveur et la valeur voulues. Il était du reste difficile de s'imaginer un Anglo-saxon ou une société anglo-saxonne dans un rôle à la St. Vincent de Paul.

Business is business, que diable !

L'enregistrement national

L'enregistrement général de la main-d'œuvre masculine et féminine aura lieu, au Canada, le 22 juin.

Comme on le sait, toutes personnes de 16 et plus devront, ce jour-là, se rendre à des bureaux d'enregistrement pour y répondre par écrit à une série de questions.

Cet enregistrement est organisé et surveillé dans le comté de Terrebonne par M. J.-Victor Léonard, notaire, de Saint-Jérôme, nommé registraire dans ce but.

Nous donnerons des détails et des instructions, la semaine prochaine, touchant l'enregistrement national.

Sir Robert Borden aux producteurs de vivres

Le dernier numéro du Bulletin Canadien des Vivres, organe officiel du contrôleur des vivres, contient l'appel suivant, signé R.-L. Borden :

"LA CAMPAGNE en faveur de la surproduction de substances alimentaires que poursuit en ce moment la commission des vivres du Canada, est d'une importance vitale pour la cause des alliés. A cause de la situation géographique que nous occupons, le Royaume-Uni et les nations alliées comptent plus que jamais sur le Canada pour leur fournir des vivres. La commission des vivres du Canada fera de temps en temps des suggestions au peuple de ce pays, et le gouvernement espère sincèrement que ses suggestions seront acceptées dans le même esprit qu'elles seront données, et que chaque homme ou chaque femme se fera un devoir de les mettre en pratique. Il ne suffira pas de se soumettre pour la forme seulement ; la crise est tellement grave qu'il est pratiquement impossible de l'exagérer. Ce n'est que par un sérieux effort individuel et par la réalisation de la responsabilité individuelle, que les Canadiens pourront à ce sujet remplir leurs obligations envers leurs héroïques soldats au-delà des mers, qui combattent pour nos libertés à un tel prix que ce que nous pouvons faire de sacrifices ici ne sont comparativement que choses insignifiantes.

R.-L. BORDEN.
C'est sans doute pour toutes ces bonnes raisons que sir R.-L. Borden et son parti "unioniste" travaillent à vider le pays et à enlever à la terre les travailleurs essentiels à notre production agricole !

LA VIE A PARIS

Une lettre au directeur de l'Avenir du Nord

On nous écrit de Paris, en date du 26 avril dernier :

"La vie à Paris a bien changé. Le canon à longue portée et les raids nocturnes d'avions boches ont fait de la capitale une ville quasi assaillie.

"On dit qu'il est parti plus d'un million de Parisiens ; mais ceux qui restent sont très calmes, et tout suit son cours comme avant. Les rues sont parfois désertes et le commerce est considérablement ralenti, voilà tout.

"Ces descentes nocturnes dans les caves servant d'abris et l'absence de sommeil est, je crois, ce qui énerve le plus.

"Quant à nous, nous restons paisiblement dans nos lits et nous tâchons de dormir, malgré le bruit infernal des sirènes et des trompettes et surtout des canons qui s'efforcent de faire un barrage aux avions. Nous distinguons très bien le bruit d'éclatement des bombes boches d'avec celui des canons. Chaque fois, c'est une prière qui monte du cœur pour les pauvres victimes.

"Les obus des fameux canons tirant à 120 kilomètres font moins de bruit et moins de dégâts ; mais nous les entendons très clairement, malgré les bruits de la ville, et ils tombent çà et là, sans qu'on s'y attende le moins du monde.

"Aucun obus de canons n'est encore tombé de notre côté ; mais nous n'y échapperons pas. Maintenant que le principe est trouvé, les barbes vont l'appliquer le plus qu'ils pourront. C'est ce qui vient de décider la municipalité à envoyer hors de Paris tous les enfants des écoles ; il a été question aussi d'évacuer les hôpitaux.

"Les événements actuels sont angoissants. La grande offensive boche vient de reprendre. Nos soldats sont admirables comme nos chefs ; mais il peut y avoir de gros revers avant la victoire.

"Tout le monde croit à la victoire définitive. Mais nos villes du nord seront toutes détruites. Amiens, où je suis allé encore il y a deux mois, est furieusement bombardé et la splendide cathédrale est déjà atteinte. Il ne restera plus rien, non plus, de Compiègne. Et Paris ! S'ils multiplient les canons, comme les journaux de ce matin le signalent déjà, ils peuvent abîmer bien des monuments.

"La vie d'un chacun tient à un fil".

Chronique d'Ottawa

Fin de session. — L'audace insolente des "unionistes". Un beau succès pour M. Joseph Archambault. — Le scandale du vote des soldats. — Le voyage de Borden & Cie en Angleterre. — Les embusqués. — Officiers parjures. — Desjardins a été un agent provocateur. — Le Canadien-Nord. — Mgr Gauthier gravement malade.

Comme une nuée de joyeux écoliers que disperse le premier jour des vacances, nos députés ont quitté Ottawa à peine sans entendre les paroles du gouverneur général qui les remerciait de leur assiduité et de leur ardeur au travail. En effet, rien ne ressemble autant au discours du préfet des études le jour de la distribution des prix que la petite harangue que péniblement par le représentant du Roi. Le rapprochement peut aller plus loin encore, car, comme au collège, certains écoliers ont bien mérité les éloges qu'ils reçoivent, tandis que d'autres — les écoliers de la droite — ont surtout démerité. Cependant, la mémoire du bon préfet est infinie et il l'espère que, avec la grâce de Dieu, la prochaine session verra de sensibles progrès.

La session qui vient de se terminer a été certainement la plus active qu'il nous ait été donné de voir. Plus de cent projets de loi ont été adoptés et on a ajouté d'autres fils au réseau inextricable de notre législation pourtant assez embrouillée depuis la refonte des Statuts de 1906.

La dernière journée a été marquée par une habile manœuvre stratégique du chef libéral qui, demandant le rappel pur et simple de la loi des élections en temps de guerre, n'a laissé au gouvernement qu'une majorité de 21 voix. Mais le moment où le gouvernement a couru le plus grand danger fut quand le premier ministre, menacé d'un vote sur la motion Richardson qui demandait la suppression complète des titres honorifiques, a fait appel à l'esprit de parti pour se sauver. De cette question qui ne touche ni à la politique ni à la guerre, le gouvernement a fait un vote de confiance et Borden, historique comme il peut l'être aux moments de crise, a mis son poste et son cabinet en jeu pour se sauver.

Les bons bleus, les orangistes sans d'autre couleur que le jaune, et les traitres du parti libéral, ont reconnu la voix de leur chef et Richardson a retiré sa motion à temps. Dorénavant les titres existeront, mais ce sera le czar Laird Borden qui en fera la distribution.

La demande d'enquête faite par M. Copp n'a pas été accordée et cela se comprend facilement. M. Copp présumait trop de la naïveté des unionistes en demandant pareille chose. Les unionistes ont trafiqué insolamment du vote des soldats, ils en ont fait une machine électorale dans tout le pays ; cela se sait partout et ceux qui en ont bénéficié et s'en sont vantés tout haut sont les premiers à le savoir. Faudrait-il encore demander à ces cambrioleurs de nous fournir les preuves de leur vol éhonté ? Vraiment la patience humaine a ses limites.

Par contre, M. Archambault a obtenu du ministre de la justice promesse d'une enquête dans son comté. Les faits qu'il a révélés à la Chambre ne sont rien, paraît-il, à côté de ceux qu'il compte révéler à l'enquête et on verra comment des officiers ont souillé leur uniforme avec la boue unioniste des élections. Cependant, malgré toutes ces manœuvres frauduleuses, ces substitutions de personnes et ces vols sans vergogne, Jos Rainville a été battu comme il le méritait. Avec une autre épave, Sévigny, Rainville s'est vanté à qui voulait l'entendre de reprendre son siège grâce au vote des soldats. Il a perdu son pari, son siège et bien autre chose encore. Il est vrai qu'une réputation ne compte pas pour des hommes comme cela.

Le succès obtenu par M. Joseph Archambault (Chambly-Verchères) est dû en grande partie au brillant et spirituel discours qu'il a fait devant la Chambre. Avec un raisonnement froid, clair et décisif, il a massé ses arguments et les a présentés d'une manière aussi plausible que lumineuse. Ajoutons à cela quelques points brillants qui n'ont jamais manqué leur but et on se fera une idée du succès qu'a obtenu ce vaillant député libéral à la fin de sa première session.

Dans le document lu devant la Chambre par M. Copp, de Westmoreland, il y avait 32 chefs d'accusation et la majorité qui a repoussé la trop juste enquête a été de 31 voix : un unioniste par injustice.

Parmi les chefs d'accusation, relevons celui-ci : "23 — Des votes frauduleux furent enregistrés pour le district électoral de Cum-

berland (N.-E.), par le capitaine H.-M. Burke, sous-officier-rapporteur à Ashford, comté de Kent, Angleterre, où des électeurs déclarèrent que leur résidence était à Spring Hill, Tignish, Joggin, Shulle, Nepean, Pughwash, Oxford et Amherst, quand, de fait, leur domicile était dans l'une des provinces suivantes : Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Ontario et Québec.

Le député qui représente (???) le comté de Cumberland a nom Edgar-N. Rhodes. Il est aussi président de la Chambre des communes et, sans les soldats parjures, il serait chez lui à faire fructifier ses capitaux qui sont considérables et qui lui ont déjà servi (1908) à acheter son élection.

Il est établi par affidavit que des soldats habitant dans telle ou telle province ont voté dans une autre (celle qui leur était indiquée par les officiers complices du vol), que les lettres adressées aux soldats et contenant des circulaires libérales ont été détournées ou volées ; que les bulletins mis dans les boîtes étaient en paquets trop gros pour y avoir été mis par l'ouverture désignée pour cela ; qu'on a fait des promesses et des menaces aux soldats pour influencer, retarder ou changer leur vote ; que des soldats ont voté autant de fois qu'ils ont voulu le faire du moment qu'ils avaient "bien" ; que des soldats qui ne devaient pas aller au feu ont été envoyés parce qu'ils avaient refusé de voter ; que les formulaires ont été remplis faussement, etc., etc.

Tout cela s'est fait sous la direction du représentant du gouvernement unioniste, de lord Beaverbrook, de lord Boreke (un nom boche), des officiers supérieurs et des officiers subalternes aux gages des unionistes. Et c'est devant ces accusations précises que le gouvernement a obtenu un vote de confiance et a refusé toute enquête.

Le Journal est occupé à couvrir de fleurs les pas de M. Richardson, de Winnipeg, qui avait entre les mains le sort du gouvernement et a préféré mentir à ses convictions que de laisser Borden donner sa démission. On ne peut pas pourtant dire que le sort de la guerre dépendait du fait que Borden donne des titres honorifiques ou n'en donne pas, mais les libéraux ou les indépendants (comme Richardson) qui se sont joints aux unionistes doivent apprendre qu'on doit avant tout couvrir le dos et braire avec les ânes ou hurler avec les loups.

Jeudi, dernière séance du sénat, on a vivement discuté la question de savoir si sir Charles Fitzpatrick avait ou n'avait pas droit aux \$2,500 par an qui lui ont été payés pendant deux ans. Cette question avait été soulevée en Chambre par l'orangiste Edwards (Frontenac), et au sénat par un autre roquet jaune, Dennis. Cependant, les gens qui ne voient clair pourraient penser que Edwards l'élu et Dennis l'immovible ont agi dans un but de justice désintéressée. Ils pourraient croire que ces deux individus surveillent attentivement le trésor public pour le défendre contre qui tenterait de le piller sans leur donner leur part du butin. Il n'en est rien, Edwards et Dennis vengent simplement les blessures que sir Charles Fitzpatrick a infligées aux ennemis des écoles catholiques d'Ontario, pas autre chose.

Et c'est ainsi que se fait la justice en ce monde, "en ce monde qu'on appelle monde, bien qu'il s'y trouve moins de choses mondes que de choses immondes", comme disait le vieux France.

A une interpellation de sir Wilfrid Laurier au sujet de la fameuse conférence de Londres, M. Foster a répondu que le premier ministre emmenait avec lui M. Meighen, ministre de l'intérieur ; Calder, ministre de l'immigration, et Rowell, président du conseil. Le premier des trois est indispensable au premier ministre car il évite à celui-ci de penser ; le second est justement récompensé de ses services comme déserter du parti libéral et on compte sur lui pour ramener au pays des colons qui ne tiendront pas à voter. Quant au troisième, il était impossible à M. Borden de le laisser ici car il pourrait faire des bêtises. Qui sait si, en l'absence de son maître, M. Rowell ne se mettrait pas dans la tête de le vendre comme il a voulu vendre

sur Wilfrid Laurier. On ne peut vraiment pas se fier à ces sacristains-puritains déguisés en politiques.

M. Lemieux a osé émettre des doutes sur l'utilité de cette délégation de quatre ministres dont trois au moins sont tarés aux yeux de tous les honnêtes gens, et il a demandé qu'on insiste pour qu'ils occupent surtout du Canada et non de l'empire. Le fait est que depuis le commencement de la guerre on s'est beaucoup trop dépensé et nous avons trop dépensé pour cet empire fondé par les Chamberlains et les Cecil Rhodes. A un moment où tout l'univers démocratique lutte contre un empire autocratique comme l'Allemagne, il ne faut pas songer à aider et à fortifier une coalition politique qui peut devenir dans l'avenir aussi dangereuse que tous les Etats du Kaiser.

On ne sait pas encore si M. Rowell emmène avec lui son fameux secrétaire, Main Johnson, celui qui, aux appointements de \$3,400 par an, écrit des éloges de son patron dans le Toronto Globe. Quelqu'un disait, hier, que nous avons déjà dans les classiques anglais une "Vie de Johnson" par Boswell et il se pourrait bien que nous ayons une "Vie de Rowell" par Johnson. Nous pouvons dire entre parenthèses que M. Johnson est d'âge militaire, Anglais de naissance et embusqué au Canada.

Le Journal a fait interpellier le ministre et a publié deux ou trois articles pour dénoncer un M. J.-O. Leblanc, rédacteur au ministère de la marine, qui ne portait pas le khaki et qui était d'âge militaire. M. Leblanc s'est depuis engagé mais nous aimerions à voir le Journal continuer une campagne de ce genre contre les Canadiens-français et aussi contre les Anglais et Canadiens-anglais qui sont réfractaires. Nous pourrions conduire le reporter de ce journal à la Chambre des communes où il trouverait, par exemple, que le secrétaire de M. Northrup est d'âge militaire et qu'il s'est sauvé d'Angleterre pour ne pas servir. Il y a aussi d'autres embusqués du même genre au secrétariat d'Etat, aux travaux publics, aux finances, enfin un peu partout. Le Journal pourrait faire ses dénégations bien plus nombreuses s'il ne cherchait pas à spécialiser et à ne dénoncer que les jeunes gens de langue française.

Les faits révélés par M. Joseph Archambault au sujet du vote de Chambly-Verchères montrent que la plupart, pour ne pas dire tous les officiers en garnison à Saint-Jean, lors des élections générales, sont des parjures et des suborneurs de parjure. Le mot est dur, mais il est vrai. On peut admettre qu'un soldat illettré oublie le nom de la ville où il demeure avant de s'enrôler mais un tel oubli ne peut ni s'expliquer ni se défendre chez un officier.

M. Doherty, qui est ministre de la justice, a exprimé sa surprise de voir que M. Archambault n'avait pas institué des poursuites criminelles contre ces officiers. Nous sommes bien plus surpris de voir que M. Doherty n'ait pas fait arrêter les parjures et les voleurs d'élection, lui qui, comme membre du gouvernement, devait être parfaitement au courant des fraudes qui se pratiquaient sous le couvert de la loi des Elections en temps de guerre et la loi du Vote des soldats, les deux iniquités du gouvernement unioniste.

Quand la participation du gouvernement dans la conspiration des dynamitards de Montréal s'est discutée au Sénat, le sénateur Dandurand a déclaré: "Tant que le nommé Desjardins a fait son travail de détective en surveillant des conspirateurs dont il avait surpris la confiance et en rapportant leurs faits et gestes, nous ne trouvons rien à redire, mais cette approbation cesse du moment où le pseudo-détective s'engage dans la voie du crime, paie les conspirateurs, leur procure des armes et de la dynamite et leur indique les attentats à commettre. Dès ce moment, le détective viole son mandat et le gouvernement doit l'ignorer comme un de ses représentants." Desucoup de gens croient cependant que M. Dandurand se trompe quand il dit que Desjardins a violé son mandat. Ce mandat lui ait été confié à Ottawa ou à Toronto, il l'a rempli à la lettre, ou, du moins, de son mieux. Desjardins était un agent provocateur pur et simple. Il n'était pas chargé de surveiller, mais bien de provoquer le crime et ceux qui l'avaient envoyé à Montréal espéraient encore mieux de ce lâche mouchard. Reste à savoir si le gouvernement ou les loges orangistes ont inspiré et organisé cette campagne provocatrice dans la province détestée.

Le bureau d'arbitrage chargé d'évaluer les actions du Canadien-Nord a attendu que la session fut terminée pour présenter un rapport recommandant au gouvernement de payer \$10,800,000 des actions qui valent à peu près le papier sur lequel elles sont imprimées. Il y avait déjà quelques jours que ce rapport était prêt mais il eut été ennuyeux de le présenter quand le Parlement siègeait car il se serait trouvé des députés indiscrets pour demander comment il se fait que la limite de 10 millions fixée par le gouvernement a été dépassée. Comme question de fait cette décision est tout ce qu'il y a de plus favorable aux Mackenzie, Mann et tous les tripoteurs de cette sale affaire du Canadien-Nord. Maintenant que le gouvernement a acheté le chemin de fer, le matériel roulant et les actions, nous suggérons qu'il achète aussi les dettes de la compagnie. Comme cela, tout le monde serait content sauf quelques contribuables qui songeront que ce sont les millions que nous avons votés pour la guerre qui vont s'en-

gouffrer dans la poche de ces forbans politiques qui dirigent le Canadien-Nord.

Tout le monde sait que le Canadien-Nord était insolvable depuis plus de deux ans, que ses effets ne valaient rien et qu'il ne pouvait pas vendre pour trois sous d'obligations à Londres ou à New-York. Une commission royale qui a étudié la situation a fait rapport en disant que le passif dépassait l'actif, même estimé à sa plus haute valeur. Et ce sont les actions de cette compagnie, actions qui entraînent pour leur détenteur toute la responsabilité d'une compagnie anonyme, que le gouvernement va payer dix millions huit cent mille dollars! Nous pourrions économiser sur la nourriture, payer des taxes sur tous les articles de première nécessité, subir toutes les privations possibles et impossibles mais nous aurons cette satisfaction de savoir que le millionnaire sir William Mackenzie vient de mettre dans ses poches plus de dix millions de l'argent que nous gagnons à la sueur de notre front.

Le colonel Sam Sharpe, député conservateur-unioniste d'Ontario-Nord et qui était parti pour le front depuis 1916, s'est tué, samedi dernier dans un accès de fièvre chaude. Il était en convalescence de blessures à l'hôpital Victoria et il a sauté d'une fenêtre au moment où il se trouvait seul dans sa chambre. Le colonel Sharpe était de descendance anglaise, mais né en Ontario et était âgé de 45 ans. Non content de parler en faveur de la guerre, il se mit à la tête d'un régiment — le 116ème — qu'il conduisit au feu, et il mérita le D. S. O. au bout de peu de temps. Blessé grièvement, il avait été renvoyé au pays et devait être libéré du service.

Nous ne savons pas encore si le gouvernement fera une élection partielle pour le remplacer. Le comté d'Ontario-Nord compte 17,144 électeurs et, même en admettant que tous votent en faveur d'un effort libéral qui oserait se présenter dans ce comté, le gouvernement dispose d'un nombre de votes bien plus grand encore pour les écraser. Il prendra tout ce qui a été donné pour Rainville, Sévigny, Blondin, Rhodes, et il prendra au besoin la population du cimetière. Debout les morts!

Mgr Gauthier, archevêque d'Ottawa, est très dangereusement malade et des craintes sérieuses sont entretenues à son égard. Il a été transporté à l'hôpital général des Soeur Grises.

Le débat sur le budget

Discours de M. Jules-Edouard Prévost

(Suite)

A une conférence sur la main-d'œuvre, tenue dans la province de la Saskatchewan, le 28 février 1917, M. R. B. Bennett, alors directeur du Service National, fit les remarques suivantes:

"Selon toutes probabilités, le manque de denrées alimentaires se fera sentir encore plus vivement qu'à l'heure actuelle avant la moisson prochaine, en Grande-Bretagne, en France et en Italie, et comme le Canada est, de tous les Dominions, celui qui est le moins éloigné de ces pays, ces derniers se tournent naturellement vers nous; ils voient en nous la première source d'approvisionnement... Le manque de main-d'œuvre est la difficulté principale qui s'oppose à la réalisation de ces objets et l'on compte faire des efforts extraordinaires pour y remédier."

Devant cette insuffisance de la main d'œuvre agricole qui est générale, il n'est pas surprenant que le nombre d'acres ensemencés dans l'Ouest canadien n'ait augmenté, en quatre ans, de 1912 à 1916, que de 1,500,000, alors qu'en une seule année, de 1910 à 1911, l'augmentation avait été de 3,500,000.

Toutes les provinces du pays demandent des hommes pour les prochaines semaines ou surtout pour les prochaines moissons. Un relevé qui a été fait soigneusement dit que l'agriculture a besoin de 83,000 hommes, pour que le travail ordinaire des fermes soit exécuté. L'Alberta demande 6,000 hommes pour les semaines et encore 7,000 pour les moissons; la Saskatchewan, 10,000 pour les semaines et 15,000 pour les moissons; le Manitoba, 7,000 pour les semaines et 10,000 pour les moissons; l'Ontario, 7,500 pour les semaines et 12,500 pour les foins et les récoltes, de plus 15,000 garçons et 5,000 femmes; Québec a besoin de plusieurs milliers d'hommes; le Nouveau-Brunswick, environ 2,000; la Nouvelle-Ecosse, 2,500; l'Île du Prince-Edouard et la Colombie-Britannique, quoique moins privées que les autres provinces, manquent de bras.

Nous crions famine chez nos voisins des Etats-Unis, qui nous ont envoyés quelques milliers d'hommes. Ils ne le pourront pas cette année. A ce propos, permettez-moi de vous citer l'importante déclaration de M. Wilson, président des Etats-Unis, quelque temps après que la grande république eut déclaré la guerre à l'Allemagne. Le premier et le plus pressant appel de cet homme d'Etat, fut de développer l'industrie et l'agriculture. Dans un manifeste qu'il adressait à ses concitoyens, M. Woodrow Wilson disait en effet:

"Des milliers d'hommes, ou plutôt des centaines de mille, quoique bons pour le service militaire, seront de droit, à cause des besoins de l'industrie, dispensés de ce service et envoyés au travail essentiel et productif des champs, des usines et des mines, et ils n'en appartiendront pas moins aux forces patriotiques de la nation tout autant que les hommes au front."

Et celui qui parlait ainsi est à la tête d'un pays de 112 millions d'habitants. Et nous, un peuple de 7 millions, qui avons déjà vu partir 530,000 de nos enfants, qui habitons un pays agricole qu'on appelle avec raison le grenier de l'Empire, nous n'aurions pas la même prudence et la même prévoyance...
Devant la politique inconsidérée du gouvernement qui persiste à vouloir mobiliser à outrance l'élément le plus sain et le plus vigou-

reux de notre pays pour les besoins militaires, il n'est pas surprenant que l'opinion publique s'émeuve dans toutes les parties du Canada.

Dernièrement nous voyions l'Evénement, un journal ministériel, reprocher au gouvernement de ne pas exempter les jeunes cultivateurs. Les provinces anglaises s'alarment de la question de la main-d'œuvre agricole. Des dépêches du Nouveau-Brunswick ainsi que de l'Ontario parlent d'assemblées d'agriculteurs qui soulignent au gouvernement la nécessité de garder au Canada les jeunes gens aptes aux travaux de la terre. Toronto annonce qu'une délégation de 2,500 agriculteurs ontariens se préparent à venir à Ottawa pour demander l'exemption des agriculteurs de 20 à 23 ans appelés sous les armes. Notons que la dernière délégation agricole à Ottawa a été celle de propriétaires anglais de fermes et d'experts agricoles anglo-canadiens de la région de Montréal. Le Toronto Star, journal unioniste, publiait, dans son numéro de samedi, l'information suivante:

"Les cultivateurs de l'Ontario prennent des mesures précises pour obtenir le réexamen de l'arrêté ministériel récent par lequel sont appelés sous les drapeaux tous les cultivateurs qui sont propriétaires ou locataires ou les fils de cultivateurs qui n'ont jamais fait autre chose que cultiver la terre. Hier soir, un grand nombre de réunions de cultivateurs ont eu lieu à travers toute la province et de fortes résolutions ont été adoptées alléguant que les récoltes et la production alimentaire en général souffriraient si les cultivateurs devaient compter uniquement sur les concours de citadins sans expérience. Les principales réunions tenues ont eu lieu à Brantford, Woodstock, Welland, Goderich et Ayr."

Le même journal annonce que les "United Farmers of Ontario" préparent une délégation à Ottawa.

La politique et la mauvaise administration du gouvernement ont donc divisé la nation canadienne au lieu de l'unir, comme se vante de l'avoir fait le gouvernement unioniste.

Les graves erreurs du gouvernement n'ont pas irrité que la province de Québec, comme on se plaît à l'affirmer en certains quartiers.

Autre jour, l'honorable député de Russell a cloquément vengé la province de Québec des attaques dont elle est l'objet; il a victorieusement répondu aux critiques inspirées par un fanatisme aveugle. Permettez-moi d'ajouter ceci: la province de Québec n'est pas seule à désapprouver la politique du gouvernement, elle n'est pas isolée dans son opposition au gouvernement prétendu unioniste, qui a semé la division dans nos rangs. Il suffit, pour s'en rendre compte d'étudier le vote de la dernière élection.

D'après les chiffres officiels, le gouvernement unioniste a une majorité de 71 sièges dans cette Chambre, puisqu'il compte 153 députés et l'opposition 82.

L'ensemble du vote par province ainsi que la répartition du vote dans l'ensemble du Canada ne justifie pas l'extravagante majorité du gouvernement unioniste à la Chambre. En effet, le vote total des civils et des militaires a été, pour le gouvernement, de 1,057,693, et pour l'opposition de 763,371.

Mais ces chiffres ne tiennent pas compte des élections par acclamation (17 dans la province de Québec seule). Prenant le chiffre des votes obtenus par l'opposition dans les 48 comtés où il y a eu lutte dans la province de Québec et où l'opposition a été victorieuse, pour établir une moyenne, on trouve qu'il faudrait ajouter près de 70,000 votes au chiffre total de l'opposition, si on veut établir la vraie relation entre les deux partis dans l'ensemble du Dominion.

Si bien que la répartition totale serait de 800,000 votes pour l'opposition contre un million pour le gouvernement. Cette constatation est importante pour démontrer que l'opposition, au Parlement, n'est pas limitée au groupe de la province de Québec.

Il est vrai qu'en 82 oppositionnistes la province de Québec en compte 62, ce qui ne laisse que 20 sièges en dehors de notre province, mais l'examen du vote révèle que dans l'ensemble du pays, le groupe libéral représente un chiffre considérable d'électeurs, soit en dehors de la province de Québec: 519,940.

Ainsi, dans l'Ontario: l'opposition ne détient que 8 sièges, avec un vote de 269,093 voix; alors que le gouvernement a 74 sièges, avec un vote de 515,146 voix.

C'est-à-dire qu'avec un vote considérablement moindre que le double du vote donné à l'opposition, le gouvernement a quand même en Chambre, pour l'Ontario, un nombre de sièges dont la proportion est de 9 à 1. La proportion réelle des votes obtenus par l'opposition dans l'Ontario se chiffre à 34 pour cent du vote total de cette province, ce qui normalement, devrait lui donner 28 sièges et elle n'en a que 8.

Dans les provinces de l'Ouest, le vote total obtenu par le gouvernement est de 346,935 et par l'opposition de 153,568. La proportion du vote de l'opposition dans l'ensemble des quatre provinces de l'Ouest et du Yukon est donc de 31 pour cent du vote total enregistré; cependant, sur les 57 sièges que compte la représentation de ces provinces, l'opposition n'en a que 2, alors que la proportion exacte conforme au nombre de votes obtenus par l'opposition, devrait lui donner 17 sièges.

Dans la Nouvelle-Ecosse, la contradiction est encore plus évidente. Le gouvernement y a obtenu 51,684 voix et l'opposition 51,305. Pourtant, le gouvernement détient 12 sièges contre les libéraux, 4. Les libéraux n'ont eu que 379 votes de moins que les conservateurs, et ils n'ont que 4 sièges quand les conservateurs en détiennent 12. En Saskatchewan, où cependant aucun candidat libéral n'a été élu, les candidats libéraux ont reçu 33,500 voix, soit presque un tiers du total; les conservateurs ont décroché 81,420 voix.

La province de l'Alberta n'a envoyé qu'un seul libéral. Cependant, les candidats libéraux ont obtenu 49,920 voix, tandis que les candidats du gouvernement en ont reçu 74,974.

En Colombie-Britannique, la moitié des voix a été déposée en faveur des candidats libéraux, et cependant aucun d'eux n'a été élu.

Il faut conclure non seulement que notre mode de représentation est injuste, mais aussi, — ce qui est d'une importance plus grande — que les circonstances, — que très fausses sont les prétentions de ceux qui poursuivent une campagne de reproches et d'accusations contre la province de Québec en voulant faire croire que l'opposition au gouvernement unioniste se limite exclusivement dans la province de Québec. La majorité du gouvernement à la Chambre est normale et ne représente nullement la véritable répartition de l'opinion dans le Canada. Je réjette que la province de Québec n'est pas isolée. Le groupe oppositionniste de cette Chambre, tout en se recrutant surtout dans la province de Québec, représente ici l'opinion de 800,000 électeurs canadiens, dont 519,940 se trouvent en dehors de la province de Québec. Or, ce chiffre de 519,940 voix c'est la moitié du vote total enregistré dans tout le Dominion pour le gouvernement.

Nouvelle Sante Recouvree
UNE sante recouvree est certes d'une valeur plus considerable que l'or et l'argent. Dans les districts militaires de Larder Lake, Ont., M. Sid. Castelman a decouvert quelque chose que les hommes ou, au lieu de "Gin Pills" sont VRAIES. Voici ce qu'il dit: "J'avais entendu parler de vos Gin Pills..."
Je me décidai à les essayer immédiatement car depuis longtemps je souffrais de mes reins et de mon urine. Je pris un de mes amis d'aller m'en chercher (à environ 60 milles) et il me fit plaisir de voir l'homme qui au bout de deux heures, je sentis un soulagement. Après deux jours les douleurs étaient complètement disparues. Aujourd'hui ma santé est meilleure que jamais et mes reins fonctionnent normalement. (Témoignage complet fourni sur demande avec un ECHANTILLON GRATIS de "Gin Pills").
Tous les pharmaciens vendent "Gin Pills" avec notre garantie de remboursement, 50c, la boîte ou 6 boîtes pour \$2.50.
National Drug and Chemical Co. of Canada, Limited - Toronto
Adresse aux Etats-Unis, N.-D.-C. Co. Inc., 202 Main St., Buffalo, N.Y.



Mettant de côté Ontario et Québec, on constate que le résultat du vote dans le reste du Dominion se répartit comme suit: pour le gouvernement 465,639, pour l'opposition 250,847. Le pourcentage proportions du vote de l'opposition est donc de 40 pour 100 du vote total. Prenons maintenant les résultats du vote civil seul dans tout le Canada. Sur l'ensemble du vote civil, la majorité absolue du gouvernement n'est que de 97,095 voix, sans tenir compte des 8,000 voix que représentent les 17 élections par acclamation dans Québec. Autrement dit, sur un total de 1,586,793 voix enregistrées, l'opposition a obtenu 744,849, soit 47 pour 100 du vote civil enregistré. Le groupe oppositionniste peut donc et doit parler haut et ferme dans cette Chambre, la province de Québec n'est donc pas isolée dans l'ensemble du Canada. Elle représente la véritable opinion canadienne qu'on a voulu bâillonner et qu'on a réussi à étouffer par la loi perfide des élections en temps de guerre.

(à suivre)

CANADIEN-NORD

Des changements à l'horaire des trains de l'embranchement de Montfort entreront en vigueur le dimanche 2 juin 1918.

Pour tous renseignements, s'adresser aux agents de la compagnie ou écrire au bureau central des voyageurs, 230, rue Saint-Jacques, Montréal.

CANADIEN - NORD
Le Canadien-Nord annonce qu'il a effectué les changements suivants dans l'horaire des trains de l'embranchement de Montfort, pour concorder avec les changements faits par le Pacifique-Canadien et qui deviennent en vigueur le dimanche 2 juin 1918:
Trains partant de Montréal (gare Viger)
8 h 45 matin, lundi et jeudi; Montfort Jct., 10 h. 10, arrive à Huberdeau à 1 h. 15 après-midi.
1 h. 40 après-midi, le samedi, Montfort Jct., 3 h. 15, arrive à Huberdeau à 5 h. 50.
3 h. 30 après-midi, tous les jours excepté le dimanche, Montfort Jct., 4 h. 55, arrive à Huberdeau 7 h. 40 du soir.
Trains arrivant à Montréal (gare Viger) à
10 h. 15 matin, tous les jours excepté le dimanche, part d'Huberdeau à 6 h. 05 du matin de Montfort Jct. à 8 h. 45.
8 h. 50 soir, lundi et jeudi, part d'Huberdeau à 4 h. après-midi, de Montfort Jct., à 7 h. 15.
11 h. 10 soir, dimanche seulement, part d'Huberdeau à 6 h. 35 du soir, de Montfort Jct. à 9 h. 20.
Pour renseignements supplémentaires s'adresser au bureau des billets, 230 rue Saint-Jacques, Montréal, ou aux agents de la compagnie.
— L'hôtel Bellevue, tenu par M. P. Lapointe est un établissement recommandable sous tous les rapports. Site enchanteur, près de la rivière du Nord. Table excellente, chambres spacieuses, écuries bien aménagées. Un omnibus est à la disposition des voyageurs à l'arrivée et au départ de tous les trains.
118 et 120, rue Labelle, Saint-Jérôme.
— Le Pacifique-Canadien annonce qu'un changement d'horaire entrera en vigueur le 2 juin prochain.
Pour renseignements, s'adresser aux agents de la compagnie.

Placements de mai 1918
Nous offrons sujet à vente préalable les obligations suivantes:
Province de Québec — échéant en 1936. Prix pour rapporter 5 1/2 o/o
Cité de Québec — échéant 1er mai 1922. Prix pour rapporter 6 o/o
Cité de Trois-Rivières — échéant en 1927. Prix pour rapporter 6 o/o
Ville de Montréal-Est (3) Garantie — échéant 1er novembre 1922. Prix pour rapporter 6 1/2 o/o
Ville de Shawinigan Falls — échéant en 1927. Prix pour rapporter 6 o/o
Cité de Lévis — échéant en 1929 1933. Prix pour rapporter 6 o/o
Village de Val-Jalbert — échéant en 1931. Prix pour rapporter 6 o/o
Cité de Montréal — échéant en 1922. Prix pour rapporter 6 o/o
Cité d'Outremont — échéant 1er nov. 1922. Prix pour rapporter 6 o/o
Ville de Courville — échéant en 1923. Prix pour rapporter 6 o/o
Ville de Montréal-Est (3) Garantie — échéant 1er mai 1922. Prix pour rapporter 6 1/2 o/o
Ville de Joliette — échéant en 1944. Prix pour rapporter 5 1/2 o/o
Ville Laval de Montréal — échéant 1er décembre 1922. Prix p. rapp. 6 o/o
Village de Montmorency — échéant en 1937. Prix pour rapporter 5 1/2 o/o
Ces obligations sont par dénominations de \$100, \$500 et \$1,000. Nous donnerons sur demande tous les détails des émissions décrites sur cette feuille.
N. B. Nous ne sommes pas des courtiers, ni ne vendons sur marge, mais nous achetons et vendons pour notre propre compte toutes les débetures que nous offrons.
La Corporation des Obligations Municipales, Limitée
RENÉ DUPONT, Gérant
Bâtisse Banque d'Hochelega, 132 rue Saint-Pierre, Québec

La Meilleure Référence d'un Jeune Homme
Un compte d'épargne, c'est quelque chose de mieux que le premier pas vers l'indépendance financière — c'est une marque d'énergie.
Le jeune homme qui peut produire un carnet de banque de la Banque des Marchands, accusant un mémoire d'épargne stable, ne saurait fournir de meilleure référence, au point de vue des affaires.
Un compte d'épargne peut être ouvert avec \$1.00, ce qui prouve quels égards nous avons pour les comptes de ceux qui désirent économiser.
LA BANQUE DES MARCHANDS
Bureau Chef: Montréal, DV CANADA
Succursale de St-Jérôme
Succursale de St-Agathe des Monts
Succursale de St-Jovite
J. N. LORRAIN, Gérant
W. F. LEMURIER, Gérant
P. A. BARRLETTE, Gérant
Boîtes de Sûreté à louer à la Succursale de St-Jérôme.

LOI DU SERVICE MILITAIRE, 1917
AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, par l'effet des règlements du Gouverneur général du Canada en conseil, du 20e jour d'avril 1918, et de la Proclamation du 4 mai 1918, récemment publiée, tout sujet britannique du sexe masculin, résidant au Canada, né le ou depuis le 13e jour d'octobre 1897, qui a atteint ou qui atteindra l'âge de dix-neuf ans, et qui est célibataire ou veuf sans enfants doit, (à moins qu'il ne soit compris dans une des classes de personnes mentionnées dans la liste des Exceptions de la Loi du Service Militaire), se rapporter en la manière ci-après prescrite le ou avant le 1er jour de juin 1918, ou après, dans les dix jours qui suivront son 19e anniversaire.
Ce rapport doit être adressé au Registraire ou au Sous-Registraire sous le régime de la Loi du Service Militaire du district d'enregistrement où il réside (voir ci-dessous) et être envoyé par lettre recommandée, sur laquelle il n'est pas nécessaire d'apposer un timbre canadien.
Les jeunes gens qui se rapporteront ainsi ne seront pas mis en activité de service avant un avis ultérieur. Ils doivent cependant donner avis au Registraire ou au Sous-Registraire qu'il appartient de tout changement de résidence ou d'adresse.
Sur réception du rapport, le Registraire enverra une carte d'identité qui protégera le porteur contre toute arrestation.
Il est très important pour tous ceux qui sont affectés de se conformer promptement à ces exigences. Le défaut de se présenter dans les délais prescrits exposera le délinquant à des peines sévères, et le rendra en outre passible d'arrestation immédiate pour le Service Militaire.
EMIS par le MINISTRE DE LA JUSTICE, BRANCHE DU SERVICE MILITAIRE, ce 15e jour de mai 1918.
Veillez noter: Les hommes devant se rapporter par cette proclamation devront adresser leurs rapports comme suit:
ONTARIO — Au Sous-Registraire sous la Loi du Service Militaire, 1917, London, s'ils résident dans les Comtés d'Essex, Kent, Lambton, Elgin, Middlesex, Oxford, Waterloo, Wellington, Perth, Huron ou Bruce.
Au Registraire sous la Loi du Service Militaire, 1917, Toronto, s'ils résident dans les comtés de Lincoln, Welland, Haldimand, Norfolk, Brant, Wentworth, Halton, Peel, York, Ontario, Grey, Dufferin, Simcoe, ou dans les districts de Muskoka, Parry Sound, Algoma et Nipissing au Nord de la rivière Mattawa et de la Rivière des Français (y compris les Cantons de Ferris et de Bonfield).
Au Sous-Registraire sous la Loi du Service Militaire, 1917, Kingston, s'ils résident dans les comtés de Durham, Northumberland, Victoria, Peterborough, Hastings, Prince Edward, Lennox, Addington, Frontenac, Carleton, Cataraugus, Dundas, Glengary, Renfrew, Russell, Stormont, Grenville, Lanark, Leeds, Prescott ou dans le District de Nipissing au sud de la rivière Mattawa (excluant les Cantons de Ferris et de Bonfield).
Au Registraire sous la Loi du Service Militaire, 1917, Winnipeg, s'ils résident dans les Districts de Kenora, de la Rivière à la Pluie ou de la Baie du Tonnerre.
QUEBEC — Au Registraire sous la Loi du Service Militaire, 1917, Montréal, s'ils résident dans les Comtés de Jacques-Cartier, Hochelaga, Laval, Vaudreuil, Soulanges, Napierville, Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon, Lévis, Argenteuil, Terrebonne, Montargis, Montcalm, L'Assomption, Joliette, Berthier, Maskinongé, St-Maurice, Trois-Rivières, Saint-Jean, Iberville, Missisquoi, Brome, Shefford, Rouville, Chambly, Verchères, St-Hyacinthe, Bagot, Drummond, Richelieu, Yamaska, Nicolet, Arthabaska, Sherbrooke et Stanstead.
QUEBEC — Suite.
Au Sous-Registraire sous la Loi du Service Militaire 1917, Québec, s'ils résident dans les comtés de Wolfe, Richmond, Compton, Beauce, Bellechasse, Bonaventure, Dorchester, Gaspé, Kamouraska, Lévis, L'Islet, Champlain, Charlevoix, Chicoutimi, Montmorency, Québec, Portneuf, Saguenay, Lotbinière, Montserrat, Matane, Mégantic, Rimouski et Témiscouata.
Au Sous-Registraire sous la Loi du Service Militaire, 1917, Hull, s'ils résident dans les Comtés de Timiskaming, Pontiac, Ottawa et Labelle.
NOUVELLE-ECOSSE — Au Registraire sous la Loi du Service Militaire, 1917, Halifax, s'ils résident dans la Province de la Nouvelle-Ecosse.
NOUVEAU-BRUNSWICK — Au Registraire sous la Loi du Service Militaire, 1917, Saint-Jean, s'ils résident dans la Province du Nouveau-Brunswick.
ILE DU PRINCE-EDOUARD — Au Registraire sous la Loi du Service Militaire, 1917, Charlottetown, s'ils résident dans la Province de l'Île du Prince-Edouard.
COLOMBIE-BRITANNIQUE — Au Registraire sous la Loi du Service Militaire, 1917, Vancouver, s'ils résident dans la Province de la Colombie-Britannique.
SASKATCHEWAN — Au Registraire sous la Loi du Service Militaire, 1917, Regina, s'ils résident dans la Province de la Saskatchewan.
ALBERTA — Au Registraire sous la Loi du Service Militaire, 1917, Calgary, s'ils résident dans la Province d'Alberta.
MANITOBA — Au Registraire sous la Loi du Service Militaire, 1917, Winnipeg, s'ils résident dans la Province du Manitoba.
YUKON — Au Registraire sous la Loi du Service Militaire, 1917, Dawson, s'ils résident dans le Territoire du Yukon.

TABAC A CHIQUER COPENHAGEN

L'usage du tabac à chiquer Copenhagen diffère entièrement du tabac à chiquer sous sa forme ordinaire.

Prenez-en une petite pincée pour commencer, placez-la entre la lèvre inférieure et la gencive, au milieu.

Ensuite, vous pouvez augmenter la quantité graduellement jusqu'à ce que le goût soit aussi prononcé que vous le désirez.

Le Tabac à chiquer Copenhagen étant granulé, produit son effet immédiatement par le fait même.

Par conséquent, une pincée vous suffira pour en apprécier la saveur et durera longtemps; ce qui démontre que le tabac à chiquer Copenhagen est économique et de qualité supérieure.

NOUVELLES

Saint-Jérôme

Mardi dernier, a été célébré le mariage du Dr A. Dionne, dentiste, de Saint-Jérôme, avec Mlle Juliette Fournier, fille du Dr Eug. Fournier.

Le marié avait pour témoin son frère, M. Romulus Dionne, et la mariée était accompagnée de son père.

Le mariage a été béni par M. le curé de la Durantaye. Pendant la cérémonie, Mlle Cécile Marchand a chanté le "Noël du mariage", Mlle Annette Mongenais, "Méditation", et Mlle Gertrude Mongenais, "Je vous salue Marie".

M. et Mme Dionne font leur voyage de noces au Saguenay.

Qu'ils veulent bien accepter nos meilleurs vœux de bonheur.

Dimanche prochain, aura lieu la procession de la Fête Dieu, si le temps est favorable. Les citoyens ont déjà commencé à orner les rues où passera le Saint-Sacrement, afin de donner à la solennité un éclat tout particulier.

Le cortège partira de l'église après la grand-messe — qui sera chantée à neuf heures et demie — et passera dans les rues suivantes: Saint-Georges, Sainte-Julie, Saint-Louis, Conception, Saint-Georges, jusqu'à la rue Saint-Faustin dans la bas de la ville; elle reviendra par les rues Labelle, Sainte-Anne et Saint-Georges, jusqu'à l'église.

La fanfare Saint-Jérôme suivra la procession en jouant des marches religieuses.

Le conseil municipal a reçu des soumissions pour l'amélioration de deux milles de chemin dans la ville de Saint-Jérôme. Il étudie ces soumissions et il est probable que M. Sirmard sera l'adjudicataire de ces travaux.

Des ouvriers travaillent en ce moment à réparer le canal d'égout de la rue Saint-Georges, qui, s'étant obstrué, a causé une inondation dans les caves de quelques propriétaires.

Le nombre des automobiles qui circulent dans nos rues est plus grand que jamais. Le ronflement des moteurs, le cri des sirènes, et l'insupportable odeur de la zoline n'ajoutent rien aux agréments de notre paisible ville. Cependant, nous acceptons sans murmurer cette conséquence du progrès.

Mais ce que l'on ne peut souffrir, c'est que des chauffeurs imprudents lancent leur voiture à toute vitesse, sans souci des accidents dont ils pourraient être la cause.

Il y a une loi, pourtant, qui défend aux automobilistes de dépasser une vitesse de 16 milles à l'heure dans les villes et villages. Ne serait-il pas à propos que le conseil municipal fit afficher, en différents endroits de la ville, des avis pour rappeler à l'ordre et au respect de la loi, les chauffeurs trop pressés qui sont une menace constante à la sécurité des piétons et même des voitures.

La soirée organisée par le Conseil de Saint-Jérôme des Chevaliers de Colomb, et qui a eu lieu hier soir, à la salle du marché, a obtenu un grand succès.

L'auditoire était nombreux et a applaudi chaleureusement les artistes amateurs qui étaient au programme.

La comédie "Les femmes qui pleurent" a été très bien jouée par Mlle B. Charbonneau et Marguerite Jancy; MM. Filiatrault, Brunet et Cardinal.

L'opérette, "L'Écossais de Chaton" a été fort goûtée; il est vrai que les chanteurs qui interprétaient la musique de Delibes ont chanté avec goût et joué avec entrain; aussi le public n'a-t-il pas ménagé ses applaudissements à Mlle Marguerite Jancy, MM. Albert McCaughan, Edm. Brunet, F. Tourangeau et J.-Olivier Filiatrault.

L'orchestre Jérôme, qui a joué quelques morceaux, a contribué au succès de la soirée.

D'après le nouvel horaire du Pacifique-Canadien, publié dans les journaux de Montréal, nous aurons, à partir de dimanche prochain, un train de Montréal à Saint-Jérôme qui laissera la Gare Viger, tous les dimanches, à 8 h. 45 du matin, et qui ira jusqu'à Sainte-Agathe.

Tous les jours, excepté le dimanche, nous aurons, le matin, deux trains pour venir de Montréal, l'un quittant la gare Viger à 8 h. 45, l'autre à 9 h. 20, au lieu de 9 h. 45, comme actuellement.

Tous les jours, nous aurons, le soir, deux trains de Montréal à Saint-Jérôme: l'un à 3 h. 30, un autre à 4 h. 10 et un troisième à 6 h. 20. Ce dernier train est retranché le samedi, mais, en revanche, nous en aurons un autre, ce jour-là, qui laissera Montréal à 11 h. 15 du soir. Dans l'après-midi du samedi, nous aurons aussi un train qui partira de Montréal à 1 h. 10.

Nous ne sommes pas encore très bien fixés sur l'horaire des trains de Saint-Jérôme à Montréal. Nous croyons qu'on nous laissera le train de 6 h. 20 du matin et que nous en aurons un autre qui passera ici vers 9 heures, tous les jours excepté le dimanche. Le soir, il est probable que nous aurons trois trains pour Montréal; tous les jours, excepté le dimanche, nous en aurons deux: l'un vers 5 h. 30, l'autre vers 7 h. 30, et, tous les jours, un autre vers 8 h. 30.

De plus, le dimanche, nous en aurons trois autres: l'un aux environs de 7 heures, un autre vers 8 heures, un autre vers 10 heures du soir. Nous donnerons les heures précises la semaine prochaine.

Nous remarquons qu'aucun train de Saint-Jérôme à Montréal ne semble annoncé pour le dimanche matin, ce qui est une sérieuse lacune.

Un tas de cendre de charbon est à la disposition de ceux qui en ont besoin, dans le cour de l'imprimerie de l'AVENIR DU NORD.

On nous prie d'annoncer qu'une séance dramatique et musicale sera donnée au COLLEGE COMMERCIAL de Saint-Jérôme, le MERCREDI 5 JUIN prochain, à 8 heures du soir, par les élèves des Frères, et sous la présidence de M. l'abbé de la Durantaye, curé.

Cette séance aura lieu à l'occasion de la clôture des leçons de diction de M. le professeur Joseph Dumais.

Le programme en est très attrayant. Il comprend une comédie en 4 actes: "Les crampons de sauvetage"; un chœur, "Réveries canadiennes"; de la musique de piano par M. Elie Savaria, organiste à l'église de la Pointe-Saint-Charles (Montréal) et professeur de musique au collège, de la déclamation par M. Jos. Dumais, professeur de diction, et par des élèves. L'orchestre Jérôme prêtera son concours.

Les billets se vendent rapidement; hâtez-vous de retenir vos places.

Sièges réservés, 50c. Entrée, 35c.

Le R. P. Armand Brière, religieux du Saint-Sacrement, était ici, hier, chez son oncle, M. Paul Léveillé. Le P. Brière arrive de Rome où il a fait son noviciat et ses études théologiques. Il se rend à New-York, à la maison de sa communauté.

Notre ancien concitoyen, M. Edouard Marchand, est chez son fils, M. Chs.-Ed. Marchand.

DÉCÈS. — Mlle Bernadette Asselin, enfant unique de M. H. Asselin, est décédée, le 29 mai, à l'âge de 15 ans. Ses obsèques auront lieu demain, à 9 heures.

Mlle Asselin est morte après une courte maladie.

Nous prions son père et sa mère éplorés d'agréer l'expression de nos profondes condoléances.

Saint-Jérôme, 31 mai 1918.

M. le directeur de l'Avénir du Nord, Ville de Saint-Jérôme

M. le directeur,

A la demande de M. Charles Jovet qui aurait appris que j'aurais dit que \$4,000.00 de chaussures auraient été gaspillées, à la Dominion Rubber Company, par suite, sans doute, des travaux exécutés par ledit Jovet, pour donner satisfaction à M. Jovet je donne le démenti le plus formel à cette rumeur.

Veillez me croire, Monsieur le directeur, Votre tout dévoué, Dr J.-Em. FOURNIER, maire.

DRAPEAUX. — On trouvera à la librairie Prévost des drapeaux de toutes sortes pour décoration.

Réunion des notaires du district de Terrebonne

Mardi à eu lieu, au palais de justice, la réunion des notaires du district de Terrebonne, sous la présidence de M. Narcisse Forest, de Sainte-Scholastique, le président de l'association, section du district de Terrebonne.

Une discussion très intéressante a été soulevée par M. le président sur la ce n'ère loi obligeant les notaires à faire enregistrer le certificat du percepteur du revenu constatant que les droits sur les successions ont été acquittés par l'héritier. De la discussion qui a été faite, il résulte que cette loi aura certainement pour effet d'assurer la perception de la taxe par tous ceux qui en sont frappés, mais, par contre, obligera le contribuable à des dépenses plus considérables et les notaires à une attention plus stricte et plus suivie donnée au règlement des successions.

M. le notaire Joseph Girouard, de Saint-Benoît, donna ensuite une très intéressante conférence sur "Les vieux notaires disparus du district de Terrebonne", il fit revivre des figures inoubliables par leur originalité, entre autres feu Melchior Prévost, Alphonse Barthélot, Séguin, de Sainte-Thérèse, et autres.

A la suite de cette conférence, l'honorable juge Robidoux, qui rehaussait de sa présence cette réunion, fit une de ces spirituelles allocutions dont il a le secret, remerciant le conférencier d'avoir rappelé à son souvenir une époque déjà lointaine.

La prochaine réunion des notaires du district aura lieu à Sainte-Scholastique, le 5 juin prochain, pour l'élection d'un membre à la Cham-

bre des notaires en remplacement de M. D. Léonard, notaire de Sainte-Monique, sortant de charge, le doyen des notaires du district.

La Société Royale élit son conseil

L'honorable M. Lemieux est choisi pour le poste de président général

LES AUTRES OFFICIERS

Les membres de la Société Royale du Canada viennent de procéder aux élections de leurs officiers pour l'année courante.

L'honorable Rodolphe Lemieux, a été élu président général. Le vice-président est M. R. J. Rutan, de l'Université McGill; le secrétaire-honoraire, M. W. C. Scott; le trésorier-honoraire, le Dr Hewitt, et le bibliothécaire-honoraire, le Dr Dowling.

Les travaux suivants ont été lus à la section I, mercredi et jeudi: "Les Jarrets Noirs" "les Rapides-du-Diable", par C. Marius Barbeau, "La maréchassée de Québec sous le régime français" et "le siège de l'Amirauté-de Québec sous le régime français", par P. Georges Roy, le "Portage de la Temisouata" par le Rév. Frère Marie-Victorin, "Arrêts", édités, ordonnances, amendements et règlements conservés dans les archives du palais de Justice de Montréal, 1701-1760, deuxième partie, par Edmond Massicot, le partage de l'immigration canadienne depuis 1817", par M. Georges Pelletier, et "Louis Hébert", une jolie étude par Jules Tremblay, homme de lettres, d'Ottawa.

Les membres suivants étaient présents aux réunions: le sénateur David, MM. Sulte, Barbeau, Chartier, Couillard-Després, Morin, Myrand, Perrault, Fautoux, Gérin, Groulx, Poirier, Rouillard.

M. Eugène Rouillard, de Québec, est président de la section française des lettres, remplaçant le sénateur David.

Le dimanche du prêtre au front

La paroisse d'un aumônier couvre souvent une étendue de plusieurs milles et le dimanche il lui faut se lever de bonne heure pour se rendre à l'endroit où il doit célébrer la messe, et souvent il doit faire le trajet à pied, vu qu'il fréquente des endroits où aucun véhicule ne peut passer, au moins durant les premières heures du matin. Ce matin-ci, il s'est levé à trois heures pour aller dire la messe dans les tranchées, à un point où il n'y a aucun prêtre dans les rangs. Il est recueilli par une ambulance qui le dépose au premier poste ou hôpital temporaire et il doit marcher de là jusqu'à deux kilomètres plus loin.

En cheminant il passe près d'un camp où la messe est déjà commencée. Un poilu qui a reçu les ordres sacrés célèbre la messe; l'autel est placé sur un avant-train de canon dont le sommet est décoré du drapeau tricolore. Les hommes entourent l'autel, tête découverte, malgré le froid assez grand ce matin-là et l'avis du prêtre de garder leur coiffure jusqu'au moment de la Consécration. Cependant, depuis le chant de l'Introit, ces hommes sont restés tête nue tant est profond le respect du soldat français pour les cérémonies du culte de l'Eglise catholique.

Il passe près d'une maison sur les confins du village, tourne à sa gauche, fait encore quelques pas et bientôt il entre dans une tranchée de communication. Il ne va pas loin avant d'être aperçu par un soldat qui vient aussitôt à sa rencontre.

M. l'aumônier, dit-il, je vais vous conduire à l'endroit préparé; et, voyez, nous avons fait la collection pour une messe. Pourrez-vous dire celle d'aujourd'hui pour nous?

Mais, oui, mon enfant, dit le chapelain, de tout mon cœur. Avez-vous été à confesse dernièrement?

Oui, M. l'aumônier, et j'irai de nouveau aujourd'hui. Je vous en amènerai deux autres. L'on rencontre souvent de ces missionnaires dans les tranchées. Lorsque le prêtre les a persuadés de l'utilité de faire leur religion, ils aiment à amener leurs camarades à faire comme eux, et à pratiquer leur religion.

Le guide conduit le prêtre, et en causant fait

part d'un petit sermone, vraiment charmant, qui lui est venu.

Monsieur l'aumônier, quelquefois, dans la tranchée, je dis mon rosaire tout en fumant ma pipe, ce n'est peut-être pas bien convenable, dites donc?

Ah! mon enfant, répond aimablement le prêtre, il n'y a pas de mal à dire votre rosaire pendant que vous fumez votre pipe; si, cependant, vous fumez votre pipe en disant le rosaire, ce serait une autre affaire.

Et les deux de rire alors, à gorge déployée. Ils sont arrivés à l'endroit où la messe sera célébrée. C'est au bout d'une longue tranchée, sur un autel grossier élevé avec des boîtes à ration, recouvert d'une couverture de lit commune. Deux chandeliers de cuivre donnent seuls l'appareau au tout d'un après religieux avec un petit crucifix trouvé dans les ruines de certaine maison d'un village où le régiment a passé. C'est maintenant la propriété du régiment.

Après avoir dit la messe, le prêtre se prépare à partir, mais il lui faudra d'abord entendre des confessions. Sa prochaine station sera à une batterie établie à un kilomètre plus loin. Ici l'autel est une simple table placée entre deux canons de 120 m/m. La messe sera dite en plein air, vu qu'il ne reste aucune maison debout et en plaçant l'autel entre les canons, il sera abrité par le camouflage qui dérobe les canons à la vue des aviateurs hostiles.

Au commencement des hostilités, il ne fut pas jugé nécessaire de prendre cette précaution parce que l'on supposait que les Allemands étaient assez civilisés pour respecter la religion. Cette erreur causa la mort de plus d'un brave et maintenant même le culte rendu à Dieu doit être fait sous le camouflage employé pour les canons.

Après la messe le prêtre déjeune avec les officiers de la batterie, tandis que l'on prépare le grand événement du jour. Comme ce dimanche tombe le jour de la Fête-Dieu, cette batterie a organisé une procession solennelle du T. S.

Gela devrait lui valoir des millions

Un homme de Cincinnati découvre un remède qui dessèche les cors aux pieds et les fait tomber.

Les bonnes nouvelles se répandent vite. Aussi les pharmaciens ont-ils augmenté leurs ventes depuis la découverte du Freezone par un homme de Cincinnati qui affirme que ce remède dessèche les cors aux pieds et les fait tomber. Un quart d'once coûte très peu, mais est suffisant pour débarrasser les pieds de tous les cors ou durillons.

Appliquez simplement quelques gouttes de Freezone sur le cor qui vous fait souffrir, et instantanément la douleur cesse et bientôt le cor se dessèche tombe de lui-même. Le Freezone est une substance résineuse qui sèche aussitôt appliquée et qui n'enflamme pas la peau.

Cette découverte préviendra des milliers de morts causées par l'infection ou le tétanos résultant de la blâmage de couper les cors aux pieds.



Scientifiquement préparé

Savoir Plaisante

Tabac à Chiquer Copenhagen

Le tabac à chiquer le plus économique. Une pincée vous le démontrera.

Sacrement. Les hommes ont beaucoup travaillé pour assurer le succès de la démonstration, et un dais vraiment beau est amené pour être porté par les officiers de la batterie. Un prêtre-soldat agit comme diacre, et un clerc suplicien comme sous-diacre. La procession parcourt le village et les troupes cantonnées dans cette section s'agenouillent pour l'adoration du Divin Hôte qui passe parmi eux. Au-delà du village, on a élevé un autel temporaire et c'est là que la bénédiction est donnée.

Ces hommes veulent ainsi faire publiquement réparation au T. S. Sacrement par tous les outrages qui lui ont été faits par les barbares du kaiser. Non loin de là on voit la cathédrale de Reims, monument pathétique qui décrit bien toute l'horreur de l'acte sauvage de l'envahisseur qui détestait sa beauté et encore plus la religion catholique qu'elle représentait. Voilà bien ce qui a amené le crime de la cathédrale de Reims: c'était une cathédrale catholique, la maison du Dieu des nations.

Une simple proposition

Voici une proposition au sujet de la fournaise McClary.

Les ingénieurs de McClary vous donneront leurs conseils en même temps qu'un estimé du coût d'un système de chauffage. Quand vous achèterez une de ces fournaises, on vous fournira un plan pour l'installer de manière à vous garantir des résultats satisfaisants.

A vendre chez LA VIOLETTE Ltée.

McClary's Sunshine Furnace

London St. John, N.-B. Toronto Calgary Montréal Hamilton Winnipeg Edmonton Saskatoon Vancouver

Quand vous irez à Montréal ne manquez pas de visiter LE GRAND MAGASIN de H. P. LABELLE & Cie. Limitée



Voici le magasin qui vous enchantera avec son assortiment choisi. Vous vous trouverez parfaitement chez vous en le visitant.

Vous pourrez passer des heures à regarder nos superbes Meubles, Tapis, Rugs, Linoleum et Prêlarts, Rideaux et Tapisseries, et toutes autres fournitures de maison, et vous ne serez jamais ennuyé par le personnel pour acheter.

Parce que nous sommes une des plus grandes maisons d'ameublement du Canada, ceci ne veut pas dire que nous avons seulement en magasin des meubles et tapis de style luxueux. Au contraire, si notre commerce s'est développé d'une manière si considérable, c'est que nous sommes toujours appliqués à vendre des meubles, tapis, rideaux et tentures de qualité supérieure à des prix moindre qu'on s'attendait de payer pour des marchandises d'une aussi bonne qualité.

Monsieur J. E. Tourangeau, notre Gérant-Général, est un homme de grande expérience, ayant été Acheteur-Gérant, pendant ces quinze dernières années, de la maison Henry Morgan & Co., Limited.

Chaque rayon est sous la gérance d'experts.

Pour plus d'un quart de siècle, la maison H. P. Labelle & Cie, Limitée a été renommée pour sa grande cordialité envers le public. Cette sage politique sera continuée par la nouvelle administration et chaque visiteur aura les services d'un personnel des plus renseignés.

H.P. LABELLE & CIE

1149 RUE STE. CATHERINE EST. LIMITEE

PRÈS DE LA RUE ST-LAURENT.

Obligations Municipales Ville Saint-Michel

QUATRE ANS 6 p. c.

OBLIGATIONS A 6 p. c.

Echéant dans quatre ans le 1er mai 1922

En coupures de \$1,000 seulement

Intérêt payable semi-annuellement les 1ers mai et novembre

Titres au porteur ou nominatifs (enregistrés)

Ces obligations portent le certificat du Ministère des Affaires Municipales, une des nouvelles formalités légales qui ont été imposées par la Législature au cours de la dernière Session, et qui rendent une obligation inattaquable pour quelque raison que ce soit.

MM. Perron, Taschereau, Rinfrot, Vallée & Genest, avocats, ont d'ailleurs constaté la validité de l'émission et copie de leur opinion sera soumise sur demande.

LA VILLE SAINT-MICHEL est une des jolies banlieues qui devront être annexées à la Cité de Montréal dans un avenir rapproché. Elle touche à la Métropole à l'ouest et au sud, et est traversée dans toute sa longueur par le Boulevard Pie IX, cette grande artère qui s'étend du nord au sud de Montréal, de la Rivière des Prairies au Fleuve Saint-Laurent, et qui deviendra bientôt le plus beau boulevard de la Province.

DEMANDEZ NOTRE CIRCULAIRE

RENE-T. LECLERC

Courtier en valeurs de placement

160, rue Saint-Jacques : : Montreal

Téléphone: Main 1260 et 1261. (Maison fondée en 1801)

PLUS QUE SATISFAISANT

LABORATOIRES NUJOL,
STANDARD OIL CO. (New-Jersey),
BAYONNE, N.J.

Messieurs,

J'ai le plaisir de vous dire que le bien que m'a fait le Nujol est plus que satisfaisant. Pendant des années avant d'essayer le Nujol, je fus obligé d'avoir recours à des pilules laxatives, à cause de mes occupations sédentaires; le défaut d'exercices physiques me causait une constipation continue et d'autres maux provenant du mauvais fonctionnement des intestins. J'ai pris trois bouteilles de Nujol, et dès la première bouteille, je ressentis du mieux; maintenant, ma santé est aussi bonne que je puis désirer.

Dans mon opinion le Nujol est un remède scientifique contre la constipation et les autres maux qui en découlent et je le recommande hautement. Votre dévoué
Springfield, 5 janvier 1917. JOHN SMALL

Ne redoutez pas la constipation, ni la négligez pas non plus. Elle est la source de nombreux maux.

Ne vous contentez pas de demander à votre pharmacien quelque chose pour la constipation. Insistez pour avoir du Nujol. Vous protégerez votre santé qui ne sera plus à la merci de pilules et de sels malfaisants. Il n'y a pas de drogues dans le Nujol. C'est un remède sûr et efficace, pour les jeunes et les vieux, et qui vous rendra régulier comme une horloge.

ABSOLUMENT INOFFENSIF

Il n'y a pas de substituts: Rien que le Nujol

MANUFACTURÉ PAR

STANDARD OIL CO. (NEW JERSEY)
BAYONNE - NEW JERSEY

VENDU PAR

Johnson's Drug Sundries Store

147 Rue SAINT-GEORGES. SAINT-JEROME, P. Q.



Nujol for constipation

Prêtez votre argent
aux municipalités.

6 Cinq ANS
P. C.

NOUS VOUS OFFRONS ET RECOMMANDONS LES

OBLIGATIONS SUIVANTES

CITE DE VERDUN — 6%, 5 ans, échéance 1922. Coupures de \$100 et \$500.
CITE DE TROIS-RIVIERES — 6%, 4 ans et demi, échéance 1922. Coupures de \$100, \$500 et \$1,000.
VILLE DE MONTREAL-EST (garantie) 6% 5 ans, échéance 1923. Coupures de \$100 et \$500
COMMISSION SCOLAIRE DU SAINT-SACREMENT (Ville de Lachine — 6% 14 ans, échéance 1932. Coupures de \$500.

PRIX: Le PAIR et intérêts accrus
CONSULTEZ VOTRE NOTAIRE SUR LA VALEUR
DE CE PLACEMENT

VERSAILLES, VIDRIQUAIRE & BOULAIS
BANQUIERS LIMITEE
90, RUE SAINT-JACQUES, - - MONTREAL
EDIFICE VERSAILLES Phopex; Main 8745-874

DES FLEURS NATURELLES

Avez-vous besoin de fleurs naturelles pour quelque occasion que ce soit: fêtes, naissances, mariages, décès, etc. ? Adressez-vous à la PHARMACIE FOURNIER, qui représente ici la fameuse maison McKenna, de Montréal. Choix sur catalogue. Prompte livraison.

MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE

On trouvera aussi à la pharmacie Fournier des kodaks et tous les accessoires voulus pour faire de la photographie.

La meilleure politique
à suivre pour devenir riche c'est
de faire de l'épargne. La

Banque d'Hochelega

prendra soin de vos économies et les fera fructifier. Votre argent est toujours à votre disposition; vous pouvez le retirer en tout temps sans avis.

Capital payé: \$4,000,000
Fonds de réserve: \$3,700,000
Total de l'actif, \$39,000,000

DIRECTEURS

J.-A. Vaillancourt, président
Hon. F.-L. Béique, vice-président
A. Turcotte, E.-H. Lemay
Hon. J.-M. Wilson, A.-W. Bonner
A.-A. Larocque

Beauty Lemay, gérant général

SUCCESSALE SAINT-JEROME
A.-C. HÉBERT, gérant

TEL. 78

J.-AD. GIROUX
Contracteur-général

Constructions, réparations de tous genres en bois et en ciment exécutées avec soin et promptitude
Rue Sainte-Virginie, SAINT-JEROME

QUAND VOUS IREZ DANS L'OUEST

Nous AVONS

Des Bas Prix
Des Trains Modernes
La Route Scénique
et le service aussi

Pour renseignements, brochures, billets ou réservations, demandez à l'Agent du C.N.R. le plus rapproché ou écrivez au Dept. General de Pass., 230 rue St. Jacques, Montréal, Qué.

CANADIAN NORTHERN

Le Bébé Crie

dès son entrée dans le monde et ce premier cri fait tressaillir le cœur de la mère. Plus tard, lorsqu'il crie, c'est qu'il souffre et ces cris plaintifs fendent le cœur de la mère. Ces cris sont, la plupart du temps, dus aux coliques, à la diarrhée, à la dentition, et il suffit de quelques doses de

Sirop d'Anis Gauvin
pour les calmer et pour en faire disparaître la cause.

En Vente partout: 25 cts la bouteille

Sirop Gauvin contre le Mal de Tête et les douleurs, sont inimitables. Prix: 25 cts

Sirop d'Anis Gauvin contre le Mal de Tête et les douleurs, sont inimitables. Prix: 25 cts

A.-P. LAPLANTE
Agent d'Assurances
contre l'incendie

228, rue Labelle, Saint-Jérôme

Elie Meunier
MANUFACTURIER
Portes, Chassis,
Jalousies, Moulures
Bois de charpente, Bois préparé
Tournage, Découpage, etc.
Ancienne manuf. Limoges, près du moulin à farine Jules Drouin
SAINT-JEROME

C. A. Loirain
Agent général d'Assurances
Téléphone Bell No. 58
157, rue Saint-Georges
SAINT-JEROME, P. Q.

J.-A.-C. ETHIER, C.R., M.P.
L. DURAND, L.L.B.
Ethier & Durand
Avocats
Sainte-Scholastique, P. Q.
Téléphone Bell 17-2

Maison P. SIMARD

Saint-Jerome, P. Q.

La meilleure et la plus importante au nord
de Montréal

Epicerie de choix

DES MEILLEURES MARQUES;

Vins et Liqueurs

- BIRRH,** DUBONNET, VIN ST. MICHEL
VIN CLARET Barthon & Guestier.
SAUTERNE, BEAUNE, MACON
CHAMPAGNE G.-H. Mumm & Cie.
RHUM St. George — Anchor.
- Cognacs**
Bisquit Dubouché (20 ans) — Boulestin
V. S. O. P. — Hennessy — Martel.
- SPECIALITÉS**
César Collin — Hamel Gentibert — G. Ramard, etc.
- Gin**
John De Kuyper — Melchers — James de Keeper.
- Rve**
Seagram 83 — Canadian Club — Special Selected, 5 ans.
- Scotch**
John Dewar — Peter Dawson — Balmoral — Rodrick Dhu.
- Liqueurs fines**
Bénédictine — Crème de Menthe — Cacao — Curaçao — Maraschino — Kirsch Kummel — Anisette — Grenadine

Cachets du Dr Fred Demers
contre le mal de tête

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête ce sont les seuls vraiment bons. Exiger toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet. En vente partout.
Dépôt: 309, rue Saint-Denis, Montréal.

CANADIAN PACIFIC

Montréal (départ) Saint-Jérôme (arrivée)
9.45 a.m. tous les jours, dim. exc. 11.14 a.m.
4.00 p.m. " " excepté le dimanche ... 5.25 p.m.
5.29 p.m. " " exc. sams. & dimanche ... 7.00 p.m.
11.15 p.m. le samedi minuit .45

Saint-Jérôme (départ) (Montréal (arrivée))
6.20 a.m. excepté le dimanche 7.45 a.m.
8.17 a.m. " " 9.45 a.m.
5.58 p.m. " " 7.23 p.m.

SANTAL MIDY

48 HEURES

Les écoulements qui exigent autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiatés et les injections.

Art. Dupré & Cie
MARCHANDS-TAILLEURS
FASHIONABLES
211, rue Amherst
Près Sainte-Catherine
Tel. Bell Est. 1707 MONTREAL

J.-A. BEAULIEU
AVOCAT

Immeuble Banque d'Epargne—Tél. M. 4563
180, rue Saint-Jacques MONTREAL

L'AVENIR DU NORD est publié à Saint-Jérôme, par J.-E. Prevost, éditeur-proprétaire.

MALADIES DES
YEUX, OREILLES, GORGE, NEZ
Dr Pierre-S. BOHEMIER
Diplôme de l'Hôtel-Dieu de Paris, chef de service à l'Hôpital Saint-Joseph, médecin spécialiste des SS. de Sainte-Anne, assistant à l'Inst. Bruchés
CONSULTATIONS TOUTS LES JOURS DE 1 A 4 P. M. (TÉL. EST 29)
490, rue Saint-Denis (près Sherbrooke) MONTREAL

EUGENE PREVOST
LICENCIÉ INSTITUT COMPTABLE
COMPTABLE ET VERIFICATEUR
Spécialité: Liquidation de faillites.
Compositions obtenues sous le plus court délai. Règlements promptement effectués.
'SUITE 506, EDIFICE ROYAL TRUST
107, rue Saint-Jacques MONTREAL
Bureau: Main 1056
Résidence: Rockland 2934

S.-G. Laviolette, Ltée
Quincaillerie, Peinture, Vernis, Faïence, Poterie, etc.
POELES EN ACIER UNIVERSAL FAVORITE
POELES ROYAL FAVORITE
Nous donnons avec chaque poêle vendu un certificat garantissant pleine et entière satisfaction.
COURROIES de toutes sortes, SCIERS RONDES, HORLOGES, CHARBON DYNAMITE, POWDRE A FUSIL
Choix considérable de MONTRES à des prix défiant toute compétition.
LAMPES ELECTRIQUES de 1ère qualité, à 25 cts.
S.-G. LAVIOLETTE, Ltée.,
Angle des rues St-Georges et Ste-Anne SAINT-JEROME

A tout age, ayez soin de vos yeux !!

Les jeunes et les vieux dont la vue est défectueuse peuvent supprimer cette incommodité en portant les lunettes et lorgnon que nous faisons. Notre grande expérience nous permet de garantir la plus entière satisfaction à ceux qui s'adressent à nous.

L'INSTITUT OPTIQUE
144, rue Sainte-Catherine Est
Angle avenue Hôtel-de-Ville MONTREAL
Spécialiste Beaumier, le meilleur de Montréal.

Cette annonce rapportée vaut 15c. pardollar sur tout achat de Lunetterie
Pas d'agents sur le chemin pour notre maison responsable.

Son Rêve

Qui peut peindre les émotions alternativement tristes et gaies de cette jeune fille faible et anémique, dont la pensée errant sur les confias du sommeil la reporte à l'époque heureuse où, débordante de santé, pleine d'énergie et de vitalité, au bras d'un compagnon fidèle, entourée d'amis joyeux, elle escaladait les pentes de la montagne blanche de neige.

Comme ils étaient heureux, que de beaux projets d'avenir ils formulaient, comme elle se sentait bien et combien elle aimait ces sports vivifiants.

Combien elle voudrait prolonger cette phase heureuse de sa rêverie; mais la scène change,—le rêve s'enfuit et la triste réalité apparaît.

Le sourire qui flottait sur ses lèvres pâlies disparaît; elle se retrouve victime d'une maladie déprimante, elle passe en revue les phases de sa longue convalescence qui aujourd'hui semble vouloir s'éterniser, elle voit son beau teint de rose remplacé par un teint de cire.

Son médecin lui dit qu'elle est atteinte d'anémie — que ce sera long — que les globules rouges de son sang font défaut et que tout son organisme en subit le contre-coup.

Drogues et piqûres, bains et massages, rien n'y fait; elle sent décliner ses forces vitales; ses nerfs sont ébranlés. Elle rêve du passé, parce qu'elle a perdu tout espoir dans l'avenir.

Pauvre jeune fille, cessez de rêver, réveillez-vous, aidez-vous. Vous pouvez retrouver la santé et avec elle les joies que vous rêvez. Si les drogues ont fait défaut, la nature peut vous aider. Elle a mis dans les raisins du domaine de St-Michel tous les éléments régénérateurs du sang, le fer, le tanin, les sels essentiels à la vie et c'est de ce raisin qu'est fait le célèbre

Vin St-Michel

Le VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre de vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée, (Seuls Agents), 468, St-Paul Ouest, Montréal
EASTERN DRUG CO., Boston, Mass., (Agents pour les Etats-Unis.)